

Espaces Naturels Sensibles

Comité de Suivi et groupe technique compte-rendu de la réunion 9 septembre 2009

LISTE DES PARTICIPANTS

COMITE DE SUIVI	GROUPE TECHNIQUE
<p><u>Présents :</u></p> <p>Mr DEY, 1er Vice-Président chargé de l'aménagement durable et de l'environnement et Conseiller général du Canton de Châtelet-en-Brie</p> <p>Mr ELU, Vice-Président du Conseil général, Conseiller général du Canton de Lizy-sur-Ourcq et Maire de Congis-sur-Therouanne</p> <p>Mr RIGAULT, Conseiller général du Canton de la Ferté-sous-Jouarre</p> <p>Mr SATIAT, Conseiller général du Canton de Bray-sur-Seine et Maire de Bray-sur-Seine</p> <p>Mr DE GUIBERT, Directeur général de l'Environnement, des Déplacements et de l'Aménagement du Territoire</p> <p>Mr ARNAULT, Directeur de l'Eau et de l'Environnement (DEE - CG 77)</p> <p>Mme CHARMET, Sous Directrice de l'Agriculture et de l'Environnement, (DEE - CG 77)</p> <p>Mme DENIMAL, Chef du Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mlle MOULINIER, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p><u>Excusé :</u></p> <p>Mr TURBAT, Vice-Président chargé des finances, Conseiller général du canton de Combs-la-Ville</p>	<p><u>Présents :</u></p> <p>Mme ANGLADE, Centre Ornithologique de France</p> <p>Mr ASSELIN, Service de l'Information Géographique, (CG 77)</p> <p>Mr BRUNEAU, Nature Environnement 77</p> <p>Mr CAUCHETIER, Institut d'Aménagement Urbain</p> <p>Mr CERFONTAINE, Direction Principale des Routes, (CG 77)</p> <p>Mr DELADERRIERE, Direction du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement</p> <p>Mr DESMIER, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mr DUCROUX, Office National des Forêts</p> <p>Mlle DURIEUX, Direction Départementale de l'équipement et de l'Agriculture de Seine-et-Marne,</p> <p>Mr FILOCHE, Muséum National d'Histoire Naturel</p> <p>Mr HUBERT, Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France</p> <p>Mr JULLIARD, Muséum National d'Histoire Naturel</p> <p>Mr LAINE, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mr LAMARCHE, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques</p> <p>Mme LUX, Natureparif</p> <p>Mme MADRID, Direction de la Prospective et des Interventions Foncières – Agence des Espaces Verts</p> <p>Mr MAHUZIER, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau</p> <p>Mr MALLARD, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mr MILLET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage</p> <p>Mr MOLLOT, Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne</p> <p>Mr PARISOT, Maison de l'Environnement</p> <p>Mr PLANCKE, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mr PRUVOST, Direction Départementale de l'équipement et de l'Agriculture de Seine-et-Marne,</p> <p>Mr RENAULT, Service Sites et Réseaux Naturels, (DEE - CG 77)</p> <p>Mr RODRIGUEZ, Direction de la Prospective et des Interventions Foncières – Agence des Espaces Verts</p> <p>Mr ROY, Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature</p> <p>Mme VENDROT, Direction du Développement des Territoires, (CG 77)</p>

I Présentation de l'étude du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et des premières orientations (diaporama ci-joint)

Monsieur Froc, de BIOTOPE, introduit la réunion en rappelant les 18 années de la politique ENS.

L'étude du schéma se fera en trois phases. A partir d'un diagnostic du territoire, des critères de sélection seront définis pour identifier les zones naturelles ordinaires ou remarquables à préserver avec l'outil ENS. Ces secteurs seront hiérarchisés dans un second temps, à partir de critères de priorité pour programmer l'intervention du Département sur ceux les plus sensibles. Enfin, des critères de subvention éco conditionnés seront établis. Il s'agit d'inciter les Communes à aménager et à gérer leurs espaces selon les mêmes exigences que celles que s'imposent le Département sur ses propres propriétés ENS.

Pour chacune de ces étapes, Monsieur Froc présente la méthodologie. Il fait notamment référence aux entretiens réalisés avec les acteurs dans le cadre de la phase 1.

Des cartes montrent les premiers éléments du diagnostic en cours.

La démarche est développée pour déterminer les sites ENS à créer dans la phase 1 de l'étude. Tout d'abord, les zones naturelles seront sélectionnées à partir de critères regroupés en deux catégories :

- valeur patrimoniale
- fonctionnalité écologique

Les secteurs retenus sur la base de ces critères seront étudiés au regard du niveau d'engagement des autres acteurs et des outils de préservation du patrimoine naturel. Seuls ceux pour lequel l'outil ENS semblera pertinent, seront retenus.

II Critères de sélection des ENS

a) Valeur patrimoniale

Monsieur Parisot signale que les cartes des ZNIEFF présentées ne sont pas à jour pour le sud du département. En effet, de nouvelles ZNIEFF sont en cours de validation par le Conseil Supérieur Régional de la Protection de la Nature (CSRPN), et d'autres sont vouées à disparaître, de part leur état de dégradation. Il souligne que ce zonage reste un bon outil pour cibler les milieux à préserver au titre des ENS.

Monsieur Patrimoine confirme l'intérêt de l'outil ZNIEFF, bien qu'il ne soit pas exhaustif et qu'une actualisation apparaît nécessaire, prévue pour 2010. Il informe qu'une déclinaison régionale des espèces avec un plan de restauration nationale est en cours. La sélection des sites ENS pourrait s'appuyer sur cette liste. Natura 2000 lui semble important comme référence dans le zonage du patrimoine naturel. A titre d'exemples, il cite les boisements alluviaux sur la Bassée où une intervention ENS renforcerait la qualité de la gestion dans ce secteur. De même, des complémentarités pourraient être recherchées au niveau des cours d'eau, dont le classement en Natura 2000 se limite aux lits mineurs. Ainsi, les ENS pourraient protéger les espaces naturels en continuité sur le lit majeur.

Monsieur Filoche souligne que le critère « espèces patrimoniales » est intéressant mais reste à définir. Il mériterait d'être précisé et hiérarchisé. Pour cela, il pourrait s'appuyer sur des listes rouges régionales en cours d'élaboration avec le CSRPN.

Concernant les ZNIEFF, il est regretté que les listes des espèces soient figées et que la notion d'habitats soit peu prise en compte.

Plusieurs acteurs évoquent la qualité des milieux et des habitats comme critères pour créer des ENS.

Le critère de potentialité en lien avec le type d'habitat est suggéré. Cependant, ce choix risque d'exclure des sites où l'état de dégradation est trop avancé pour déceler un éventuel intérêt écologique. Egalement, il reviendrait à prendre en compte les anciens critères (ZNIEFF, berges, vallées, forêts).

Monsieur Cauchetier indique que des sites présentant des groupes, tels que l'entomofaune et les arachnides, sont susceptibles de ne pas être retenus avec le critère ZNIEFF. Il en est de même pour des espaces avec de vraies potentialités qui sont méconnus par absence d'inventaires (ex : forêt de Jouy, vallée de l'Ourcq).

Il est proposé de diviser la Seine-et-Marne en plusieurs secteurs afin de hiérarchiser les critères en fonction de la situation géographique. Des coefficients pourraient être attribués pour pondérer l'intérêt des ENS selon la zone où ils se trouvent.

Plusieurs participants soulignent l'importance d'intégrer dans les critères la gestion des milieux, les menaces, l'intérêt géologique. Monsieur Froc rappelle que les critères déterminants à la création des ENS sont axés sur l'intérêt écologique. Les autres critères ne sont pas exclus mais pris en compte dans la phase 2, lors de la priorisation des sites à créer ou à acquérir.

Il est regretté le manque de connaissances sur certains groupes, comme les arthropodes, qui amène à relativiser l'enjeu de préservation des forêts.

Monsieur Deladerrière fait remarquer le manque de considération donné aux vieux boisements dans le département. Néanmoins, il souligne l'incompatibilité de l'ouverture au public obligatoire dans les sites ENS, sous certaines conditions, et qui est interdite dans les zones dédiées au vieillissement des milieux forestiers. Parmi ces habitats forestiers à prendre en compte pour les ENS, la Maison de l'Environnement précise que les boisements anciens potentiels sont faciles à détecter sur photo-aériennes.

Madame Denimal rappelle que le Département appuie actuellement sa politique sur des critères trop généralistes. Elle insiste sur le fait que les nouveaux critères doivent être fonctionnels, pertinents, et objectifs.

Madame Charmet précise que l'évaluation des critères par un système de notation sera déterminante dans la sélection des sites. Elle sera étudiée de façon à ne pas exclure les milieux ordinaires et les secteurs isolés.

b) Fonctionnalité écologique

Monsieur Froc indique que si les fonctionnalités écologiques ont été proposées dans les entretiens comme un élément important pour sélectionner des sites ENS, elles n'ont pas été définies.

Monsieur Parisot attire l'attention sur le terme de fonctionnalité. Il s'agit d'un système complexe à évaluer. Les trames vertes et bleues sont importantes à prendre en compte en spécifiant les continuités à préserver.

Monsieur Roy regrette le manque de gestion de certains passages « grande faune » dans les grands projets d'infrastructures, qui sont importants notamment en terme de connexion entre les massifs.

Monsieur Parisot propose de définir des cœurs de nature qui seraient prioritaires pour l'intervention du Département. Ces espaces seraient renforcés par des zones tampons et des corridors, pouvant être préservés par des outils autres que la politique ENS, comme le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ainsi, les sites cœur de nature isolés ne seraient pas exclus et leur connexion vers d'autres sites pourrait être envisagée, comme dans le secteur de la Brie.

Madame Charmet en déduit la démarche suivante :

- des sites « cœurs de nature », où seraient mis en place des ENS avec une priorité sur ceux qui ne sont pas protégés ou gérés,
- des sites « continuité » avec deux types d'intervention. L'une au titre des ENS consisterait à acquérir des maillons menacés de disparition. Une autre s'appuierait sur les différentes aides du Département pour gérer des continuités (aides aux agriculteurs...).

Monsieur Roy indique l'importance des zones relais entre les cœurs de nature. Il demande également à ce que les cartes sur les zonages du patrimoine naturel soient complétées avec les sites de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de Pro Natura, et de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France.

Madame Madrid rappelle que l'outil de préemption ENS au sein des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) permet à la Région d'acquérir des sites pour leur préservation et valorisation. Ils ne renferment pas toujours des enjeux écologiques majeurs. Néanmoins, situés dans des secteurs d'urbanisation croissante, leur protection assure leur maintien en tant que milieux naturels et continuités pour l'avenir.

Monsieur Cauchetier rappelle la position particulière de la Seine-et-Marne dans la trame bleue et verte régionale. En effet, la Seine et la Marne convergent vers la Petite Couronne et Paris, qui sont des zones urbaines denses. Il propose que le diagnostic réalisé dans le SDENS définisse des priorités d'intervention au niveau géographique tenant compte de cette situation particulière.

Monsieur Filoche insiste sur l'importance des milieux ouverts. En effet, sous représentés et menacés de disparition, certains risquent de disparaître rapidement si aucune action n'est menée.

Monsieur Lamarche souhaite une prise en compte globale de la fonctionnalité. Il fait référence aux dysfonctionnements sur plusieurs ENS liés à des problèmes de gestion de la ligne d'eau sur certaines frayères.

Madame Charmet conclut en considérant que la trame écologique est un critère à retenir dans la catégorie « fonctionnalité ». Pour chaque zone naturelle, il pourra être évalué à partir de cartes à réaliser. Dans cette optique, les cœurs de nature et les zones tampons seraient privilégiées dans la politique ENS. Les autres fonctionnalités (eau...) sont trop subjectives pour être retenues dans la détermination des ENS à créer.

c) Position de l'outil ENS par rapport aux autres acteurs et outils en place

Monsieur Parisot précise qu'il faut distinguer les outils fonciers et les outils réglementaires. Les premiers sont favorables à une protection et une gestion pérenne sans intervention de la politique ENS. Pour les seconds, l'outil de préemption ENS peut être complémentaire. De ce fait, il serait intéressant de disposer d'une véritable cartographie du foncier actuellement protégé en intégrant le foncier communal. L'intérêt des ENS reste l'outil foncier.

Madame Madrid insiste sur l'importance de la délégation de l'outil ENS aux collectivités et aux autres acteurs.

Il est rappelé aux membres du groupe technique que le schéma va traiter de l'ensemble des ENS sans distinction au stade de son élaboration du délégataire du droit de préemption.

Il est indiqué que l'outil ENS pourrait être complémentaire des réserves dont le zonage n'est pas toujours cohérent avec le périmètre naturel.

Il en est de même pour l'outil Natura 2000. Par exemple, le zonage se limite aux berges. L'outil ENS pourrait être pertinent pour conforter l'ensemble. Néanmoins, il ne doit pas palier aux difficultés de mises en œuvre rencontrées avec Natura 2000.

III Enquête communale et intercommunale

Mademoiselle Moulinier précise qu'une enquête va être lancée en octobre auprès des communes et de leurs intercommunalités pour recueillir des informations sur leur patrimoine naturel remarquable. Les sites indiqués par les collectivités locales seront analysés dans le SDENS.

Le questionnaire a été envoyé pour avis au groupe technique, qui ne formule pas de remarques particulières sur ces documents.

IV Avis du comité de suivi

Le comité de suivi rappelle que le schéma répond aux besoins du Conseil général de disposer d'un outil d'orientation et de programmation de son intervention, révisable tous les cinq ans. Il va apporter une nouvelle dimension à sa politique ENS, notamment en intégrant les enjeux du Grenelle de l'Environnement que sont la biodiversité et les continuités écologiques.

Les points suivants sont validés :

- méthodologie générale de l'élaboration du SDENS,
- prise en compte des critères « habitat » « trame écologique » et dans la sélection des sites ENS
- l'enquête dans son ensemble, certains éléments étant à préciser.

La prochaine rencontre du groupe technique et du comité de suivi aura lieu le 19 octobre 2009.